

# Orientation LÉI



***Un guide du système  
scolaire de l'Î.-P.-E à l'in-  
tention des nouveaux  
arrivants***

**Programme de liaison des  
étudiants immigrants (LÉI)**





## **Table des matières**

<b>Renseignements généraux.....</b>	<b>page 5</b>
Zonage.....	page 5
Les niveaux d'éducation publique à l'IPE...	page 6
Inscription.....	page 7
Instruction en ALS.....	page 8
Étude de la langue française.....	page 11
<b>Échantillon de politique scolaire.....</b>	<b>page 12</b>
Un milieu d'apprentissage bienveillant	page 12
Les mesures disciplinaires.....	page 12
L'assiduité.....	page 13
Activités parascolaires.....	page 14
<b>Notez bien que.....</b>	<b>page 15</b>
Les manuels.....	page 15
Les autobus scolaires.....	page 15
Les téléphones cellulaires et autres.....	page 15
Les devoirs à la maison.....	page 16
L'anxiété.....	page 16
Les substances illégales.....	page 17
Les rencontres parent et instituteurs.....	page 17
Les coordonnées.....	page 18
Le code vestimentaire.....	page 19
Le programme de petits déjeuners.....	page 19
Le dîner.....	page 20
L'éducation physique (Gym) .....	page 21
Mauvais temps (Fermetures/retards de l'école) .....	page 21
Objets personnels.....	page 23
<b>Autres suggestions .....</b>	<b>page 24</b>
<b>Le Programme de liaison des étudiants immigrants (LÉI) ...</b>	<b>page 26</b>
<b>Sites Web.....</b>	<b>page 29</b>
<b>Les renseignements scolaires de votre enfant.....</b>	<b>page 31</b>
<b>Vos coordonnées .....</b>	<b>page 33</b>



## **Renseignements généraux pour les écoles publiques** **de l'Î.-P.-É.**

Les enfants âgés de 7 à 16 ans sont tenus, « **de par la loi** », de fréquenter l'école. Les enfants doivent recevoir une éducation s'ils ont entre sept et seize ans. C'est la loi de l'Île-du-Prince-Édouard. Avant l'âge de 7 ans et après l'âge de 16 ans, c'est la décision des parents ou du particulier de fréquenter un établissement scolaire. Si pour une raison quelconque, un enfant âgé de 7 à 16 ans ne fréquente pas l'école, l'implication et une enquête du ministère des Services sociaux peuvent se produire.

Les impôts provinciaux (TVP et l'impôt sur le revenu) paient pour le système d'éducation publique de la première à la 12<sup>e</sup> année, donc l'éducation publique est, pour la plupart, **gratuite** (à l'exception de certains coûts ; par exemple, les fournitures scolaires, les frais de gym, etc.). L'école maternelle est aussi financée ; toutefois, les études collégiales et universitaires ne sont pas financées.

Les écoles publiques (financées publiquement) sont gérées et dirigées par des commissions scolaires. Les membres sont élus par les gens de la collectivité et sont appelés commissaires.

Il y a trois bureaux de la commission scolaire à l'Î.-P.-É.:

- *Western School Board*
- *Eastern School District - écoles de Charlottetown et les écoles de l'est.*
- La Commission scolaire de langue française

### **Zonage**

La zone où vous habitez détermine l'école que fréquentera votre enfant. Le *Eastern School District* exige que les étudiants fréquentent des écoles précises, dépendant d'une limite ou zone autour de l'école. Cette limite est définie par les rues et les habitations. Ceci permet à la commission scolaire de planifier la programmation et le personnel de l'école.

La fréquentation de l'école zonée permet aussi le transport des étudiants à l'aller-retour de l'école. L'allocation et le nombre d'autobus scolaires sont en fonction de la localisation et de l'école. Veuillez noter qu'il n'y a

pas de transport ou d'autobus pour les enfants de la maternelle. Ceci relève de la responsabilité des parents.

Tous les étudiants ne se verront pas attribuer un autobus pour le transport à l'école. Ceci dépendra de la distance entre votre demeure et l'école. La règle générale est : pour les écoles élémentaires, si vous habitez dans les limites d'un kilomètre ou moins de l'école, votre enfant se rendra à



l'école à pied ; plus d'un kilomètre, il y aura un autobus scolaire.

Pour les écoles secondaires de premier et deuxième cycles, si vous habitez dans les limites de 1,6 kilomètre, votre enfant se rendra à l'école à pied ; plus de 1,6 kilomètre, il y aura un autobus scolaire.

### **Les niveaux scolaires d'éducation de l'Î.-P.-É.**

- **La maternelle** (âgé d'environ 5 ans – *préscolaire*). Payée par le gouvernement provincial. Vérifier auprès d'une maternelle particulière pour obtenir l'horaire. Habituellement, ces programmes sont d'une demi-journée.
- **Élémentaire** (1<sup>re</sup> à la 6<sup>e</sup> année). *En général, les enfants doivent être âgés de six ans pour être inscrits/admis à la 1<sup>re</sup> année.* La matière essentielle et obligatoire comme : la langue, les mathématiques, les sciences, les sciences humaines, le français, l'éducation physique, les arts, la musique et les CIT (la Communication, l'Information, et la Technologie - *Informatique*).
- **Intermédiaire** (7<sup>e</sup> à la 9<sup>e</sup> année - aussi appelée école secondaire de premier cycle). La matière essentielle comme : les arts, les CIT, le français, la santé et la vie familiale, l'économie domestique, la technologie industrielle, les mathématiques, les sciences, les sciences humaines et la langue.
- **Secondaire** (10<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année). L'année scolaire, au secondaire, est, en général, divisée en deux semestres, pendant trois ans. Chaque semestre permet à l'étudiant de gagner quatre crédits d'étude. Alors qu'il y a

une liste de cours obligatoires, il y a aussi une grande sélection d'autres sujets facultatifs parmi lesquels choisir. Les étudiants doivent avoir 20 crédits d'étude pour être diplômés, mais ceci peut être « particulier à l'étudiant » dépendant de l'année scolaire à l'entrée. Ceci sera déterminé à l'inscription. Les relevés de notes antérieurs seront examinés lors de l'accord de crédits d'étude antérieurs.



### **Le processus d'inscription**

L'inscription est, en général, faite par le biais du Programme de liaison des étudiants immigrants (LÉI) à l'association pour les nouveaux arrivants au Canada de l'Î.-P.-É.—*PEI Association for Newcomers to Canada* (PEIANC), en partenariat avec le Centre d'accueil ALS du ministère de l'Éducation. Une fois que les agents du Programme de Liaison des étudiants immigrants ont complété leur procédé d'accueil, ils contacteront le Centre d'accueil ALS pour prendre un rendez-vous, afin d'évaluer les habiletés en langue anglaise de votre enfant. Le spécialiste d'évaluation ALS remplira une évaluation langagière avec votre enfant. Les parents peuvent choisir de faire faire l'évaluation ou non, ou ils peuvent remettre cette évaluation à plus tard. Toutefois, si vous ne faites pas faire l'évaluation, votre enfant ne sera pas admissible aux services d'un enseignant itinérant en ALS ou aux services d'un tuteur ALS. Le spécialiste d'évaluation ALS vous demandera aussi de signer un formulaire lui donnant la permission de partager les résultats de son évaluation avec l'établissement scolaire de votre enfant.

Lorsque possible, vous devriez tout de même fournir tous les renseignements suivants pour inscrire votre enfant à l'école.

- preuve d'âge - un certificat de naissance ou un passeport
- preuve d'adresse - bail de location d'appartement avec votre nom et votre adresse
- preuve du statut d'immigrant de l'enfant - certificat de naissance, passe-

port, fiche d'établissement ou confirmation de résidence permanente.

- dossier d'immunisation - preuve que votre enfant a été immunisé. Dans l'Î.-P.-É., le ministère de la Santé et des Services sociaux font certaines immunisations selon un calendrier provincial d'âge et d'année scolaire. Dans certaines classes (3<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> années), les immunisations sont données à l'école pendant les heures de classe, particulièrement pour l'hépatite B, le tétanos et la diphtérie.
- Dossiers de scolarité antérieure ou anciens bulletins de notes.

*« Une commission scolaire déterminera le placement des étudiants dans les diverses classes et écoles sur le fondement des besoins des étudiants, leurs accessions éducationnelles, les établissements de l'unité et tout plan de fréquentation scolaire actuellement en vigueur dans l'unité. C. 35, art. 51 (Loi sur les écoles publiques de l'Î.-P.-É.) [traduction libre]*

### **Instruction en ALS** (ALS - anglais, langue supplémentaire)

« ALS » est le terme utilisé dans le système scolaire de l'Î.-P.-É., puisque certains étudiants apprennent l'anglais comme troisième ou quatrième langue. Une fois l'évaluation linguistique terminée, le spécialiste d'évaluation ALS fera des recommandations pour un soutien ALS basé sur les capacités de langage de votre enfant. Les étudiants peuvent être recommandés pour du tutorat ALS ou du travail avec un enseignant itinérant ALS, en coordination avec d'autres classes à contenu régulier. Dans certaines circonstances, lorsque les étudiants maîtrisent adéquatement l'anglais, ils seront orientés vers les classes à contenu régulier seulement (pas de soutien ALS).

De la 1<sup>re</sup> à la 9<sup>e</sup> années, les étudiants suivront les classes régulières et recevront des travaux en langue anglaise à faire en classe afin de suivre, autant que possible, le même cheminement que les autres étudiants. L'enseignant itinérant ALS peut soit travailler avec votre enfant dans sa classe à contenu régulier, ou il peut retirer votre enfant de sa classe pour lui donner de l'enseignement ALS individuel ou en petit groupe.

De la 10<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> années, la quantité de soutien ALS que les étudiants recevront sera aussi déterminée après qu'une évaluation ait été faite et qu'un niveau de maîtrise ait été établi. Aux écoles Colonel Gray High School et Charlottetown Rural High School, des classes ALS sont offertes

comme parties intégrantes du programme scolaire. Ces cours ciblent l'ensemble des compétences essentielles : la lecture, l'écriture, l'écoute et la parole. Les habiletés d'écoute et de parole se développent souvent plus vite que les habiletés de lecture et d'écriture. Au terme de la réussite des cours ALS, les étudiants reçoivent des crédits d'étude pour ces cours. Les cours ALS sont considérés à titre de prémisses pour l'intégration dans un programme d'enseignement de l'école secondaire régulière.

Il est important de se souvenir que, comme suite à la durée d'apprentissage d'une nouvelle langue, les étudiants plus âgés ne peuvent pas toujours recevoir leur diplôme à l'âge de dix-huit (18) ou dix-neuf (19) ans. Tout dépend du niveau de compétence langagière en anglais, au moment de l'arrivée au Canada. Les apprenants plus âgés peuvent, toutefois, quand même compléter leur cours secondaire et même faire des études universitaires à un âge plus avancé. Ceci est totalement normal au Canada.

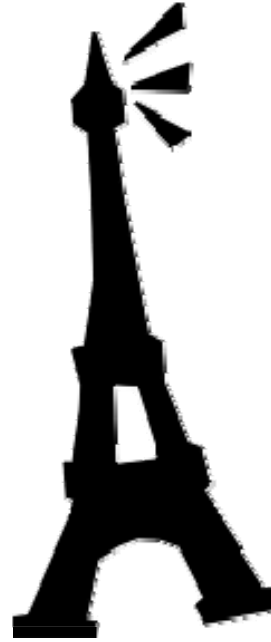
Tous les étudiants apprennent à des vitesses différentes, même deux enfants de la même famille. Dans un délai d'un an ou deux, la plupart des étudiants nouveaux arrivants peuvent utiliser l'anglais comme *langage social* (la langue que nous utilisons pour communiquer dans les situations quotidiennes). Toutefois, les étudiants peuvent avoir besoin de cinq à neuf ans pour développer le *langage scolaire* (la capacité de lire, d'écrire et de comprendre du matériel scolaire complexe) afin de communiquer au même niveau que leurs condisciples anglophones.

Suggestions :



- Parlez à votre enfant dans sa langue maternelle. Fournissez des occasions qui permettent à votre enfant de continuer d'apprendre sa langue maternelle tout en apprenant l'anglais. Les enfants qui s'expriment bien dans leur langue maternelle trouvent l'apprentissage de l'anglais plus facile.

- Encouragez votre enfant à continuer à lire et à écrire dans sa langue maternelle. Les enseignants trouvent que les étudiants qui lisent et écrivent bien leur langue maternelle apprennent à lire et à écrire l'anglais plus rapidement. Ils nous disent aussi que les étudiants peuvent suivre plus facilement en sciences et en mathématiques. De nombreuses bibliothèques publiques ont des collections multilingues de livres, de bandes audio et vidéos.
- Encouragez votre enfant à participer à des activités ou des sports de groupe avec d'autres étudiants après l'école, dans un contexte où il parlera l'anglais.



## Étude de la langue française

Au Canada, les enfants ont l'option de devenir bilingue en anglais et en français, les deux langues officielles du Canada. Certaines commissions scolaires offrent des Programmes de français de base et d'immersion française.

Le français de base est une présentation des notions élémentaires de la langue française. Les étudiants apprennent du vocabulaire, de la grammaire, la structure de phrase et la compréhension. Dans l'Î.-P.-É., ceci commence, en général, en 4<sup>e</sup> année. Le programme de cours immersifs en français est un programme facultatif pour les enfants dont la langue maternelle n'est pas le français. Les programmes d'immersion en français commencent en 1<sup>e</sup> année ou en 7<sup>e</sup> année (immersion tardive en français). Dans les cours immersifs en français, les étudiants apprennent la plus grande partie du programme en français, mais lorsque les étudiants sont plus âgés, ils apprennent quelques matières en anglais. Le programme d'immersion se continue au niveau de l'école secondaire. Toutes les écoles n'offrent pas un programme de cours immersifs.

L'Association de l'Î.-P.-É. Pour les nouveaux arrivants au Canada offre un Programme francophone d'établissement des immigrants pour aider aux questions d'établissement en langue française. Le programme offre du soutien aux immigrants francophones, ainsi qu'aux organismes francophones locaux qui traitent d'immigration et de multiculturalisme.



## Échantillon de politiques scolaires

### **Un milieu d'apprentissage bienveillant**

Cette politique est conçue pour assurer que les écoles offrent un *environnement d'apprentissage et de travail sain, sécuritaire et encourageant*.

Chaque école a son propre Code de conduite.

Les comportements tels que la maltraitance, la violence, l'intimidation, la discrimination, l'exploitation sexuelle, les menaces, l'intrusion, et la possession d'armes ne seront pas tolérées et devraient être rapportées immédiatement afin de les traiter adéquatement.

Au Canada, les enseignants n'ont pas le droit d'utiliser les punitions corporelles — ils n'ont pas le droit de frapper les étudiants. Il existe des lois contre les châtiments corporels au Canada.

### **Les mesures disciplinaires**

*Les mesures disciplinaires sont la façon dont les comportements inacceptables sont corrigés*

Au Canada, les écoles ne sont pas strictes ou formelles comme dans de nombreux autres pays. Toutes les écoles et les classes ont leurs propres règles de conduite, mais, en général, l'école à l'Î.-P.-É. est plus libérale ou détendue que dans d'autres pays de par le monde.

Les enseignants sont amicaux et détendus avec les étudiants. Les écoles permettent aux étudiants d'exprimer leurs opinions et leurs réflexions. Il existe un respect très poussé des enseignants et une valeur supérieure est attachée à l'apprentissage. La sanction disciplinaire dépendra de la sévérité (à quel point c'est sérieux) et la fréquence (à quelle répétition) de la transgression. Elle peut comprendre un avertissement, une retenue à midi ou après l'école (au bureau du directeur ou dans la classe), un appel pour rencontre des parents, du travail scolaire supplémentaire (nettoyage, lettre d'excuses ou devoirs), des rencontres parents-professeurs, des suspensions d'activités parascolaires et d'événements parrainés par l'école (danses, sports, excursions scolaires, etc.), ou suspension de l'école (1 à 5 jours). Dans des cas très rares, les étudiants peuvent être exclus de l'école (il leur est interdit de retourner à cette école).

Certains changements dans le comportement de votre enfant peuvent être



une partie normale de l'ajustement à une nouvelle école, une nouvelle langue ou un nouveau pays.

### **L'assiduité**

La présence régulière est nécessaire pour augmenter les occasions d'apprentissage de votre enfant, et pour se conformer aux exigences d'évaluation. La présence en classe relève de la responsabilité de l'étudiant ET des parents. Il y a de nombreuses fois où un étudiant ne veut pas aller à l'école. Il relève alors de la responsabilité des parents de s'assurer que l'étudiant se rende à l'école.



Les parents doivent appeler l'école si leur enfant sera absent de ses classes, quelle que soit la raison (maladie, rendez-vous, vacances, fête ou festivité religieuse ou culturelle, etc.). Veuillez appeler chaque jour où votre enfant est absent. Si votre enfant est absent, votre appel peut ressembler à ce qui suit :



« Ici, (votre nom), mon enfant (nom de l'enfant) est malade aujourd'hui.  
L'enseignant de mon enfant est (nom de l'enseignant). »

Une note devrait aussi être envoyée à l'enseignant de votre enfant si ce dernier doit quitter l'école plus tôt. Les étudiants n'ont pas le droit de quitter l'école sans permission.

Si un étudiant arrive en retard ou quitte plus tôt, il doit visiter la réception pour *s'inscrire à l'entrée* ou à la *sortie*.

Ne gardez pas vos enfants à la maison sauf s'ils sont malades ou ont un rendez-vous planifié (médecin, dentiste, etc.).

***Si votre enfant est malade à l'école***

Si votre enfant tombe malade ou à un accident à l'école, quelqu'un à l'école vous appellera aux numéros de téléphones qui figurent à son dossier scolaire. Vous ou la personne à contacter en cas d'urgence devrez aller chercher l'enfant dès que possible.

Les écoles ont un membre du personnel formé en premiers sois. Si l'accident ou la maladie est sérieuse, l'école appellera un ambulance et vous appellera. Si un ambulance est nécessaire, un membre du personnel accompagnera votre enfant à l'hôpital.

**Activités parascolaires**

Ce sont des activités qui se déroulent à l'extérieur de la routine régulière des classes (danses scolaires, théâtre ou visites au musée, voyages de ski, etc.).

Les formulaires de consentement des parents doivent être signés/remplis *avant* que toute activité ne se déroule : pas de formulaire de consentement signé, pas de participation à l'activité.

Des droits applicables doivent être payés pour l'activité. En général entre 2 et 10 \$.

Les étudiants doivent se conformer aux mêmes règles de conduite générales lorsqu'ils participent à des activités parascolaires.

La retenue ou la suspension de l'école signifie la suspension des activités parascolaires... *Pas de participation.*

## Notez bien que

### **Les manuels**

Les manuels sont considérés comme *empruntés*, et n'appartiennent pas à l'étudiant. Ils appartiennent à l'école et doivent être retournés dans une condition acceptable. Les manuels seront utilisés de nouveau l'année suivante par d'autres étudiants. Le défaut de se conformer à cette directive peut mener au refus de remettre les relevés de notes, les bulletins ou le refus d'admission OU le paiement pour remplacer le manuel. Veuillez ne pas écrire dans les pages, ou abimer ou déchirer ces dernières.



### **Les autobus scolaires**

Une fois que vous avez trouvé l'arrêt d'autobus désigné, il est important de s'assurer que les étudiants soient à l'arrêt à temps, chaque jour. S'il est en retard, l'étudiant manquera son autobus et d'autres arrangements devront être faits. Si votre enfant doit prendre l'autobus pour se rendre ou revenir de l'école, il est important de se rappeler que les étudiants ont la responsabilité d'obéir au chauffeur d'autobus, comme à leur enseignant en classe. Ils doivent se comporter comme s'ils étaient à l'école,

pour des raisons de sécurité.

### **Téléphones cellulaires et appareils électroniques**

Veuillez noter que : depuis avril 2007, tous les téléphones cellulaires et appareils vidéos sont interdits d'utilisation dans les écoles, en tout temps, par les étudiants, les enseignants, les parents et les visiteurs. Ces appareils doivent être fermés et hors de vue dans l'école et dans les autobus scolaires. Tout appareil électronique qui est visible, bruyant, ou utilisé sans autorisation sera confisqué. De plus, les lecteurs MP3 ou les IPOD sont dotés de lignes directrices d'utilisation dans les écoles publiques et doivent être autorisés par l'enseignant.





### **Les devoirs à la maison**

Les étudiants, *avec le soutien parental*, ont la responsabilité de compléter les devoirs à la maison. Ces devoirs sont importants pour le succès de l'étudiant. Contactez l'enseignant de votre enfant ou le PEIANC si votre enfant a de la difficulté à faire ses devoirs. Nous pouvons aider à trouver un tuteur au besoin.

Votre participation aidera votre enfant à devenir un étudiant qui réussit et vous permettra de découvrir le progrès que votre enfant fait à l'école. La quantité de devoirs donnée par l'enseignant est la quantité que l'étudiant doit faire. La décision de donner plus de travail à votre enfant relève de vous, mais souvenez-vous que ceci est aussi une période de transition pour l'enfant. Il faut essayer de ne pas mettre trop de pression sur l'enfant. Ils ont besoin de temps pour se faire des amis et se reposer à la fin de la journée, tout comme les adultes le font. Les enfants ressentent aussi les effets du stress ! Se faire des amis et être accepté aide votre enfant à se sentir à l'aise à l'école et à se concentrer sur ses travaux scolaires. Assurez-vous de féliciter votre enfant lorsqu'il ou elle a bien travaillé... cela les gardera motivés.

### **L'anxiété**

Votre enfant peut se sentir anxieux lorsqu'il s'agit de commencer l'école dans un nouveau pays et d'apprendre une nouvelle langue. L'anxiété peut modifier la façon dont votre enfant pense ou se sent. Si votre enfant est anxieux, il peut lui être difficile d'apprendre. Certains symptômes de l'anxiété sont : les maux de ventre, les maux de tête, se fatiguer facilement ou l'insomnie, l'agressivité, la tristesse, le silence, l'irritabilité ou le dénie des changements.

### **Suggestions :**

- Parlez avec votre enfant de la façon dont il ou elle se sent. Partagez vos propres sentiments sur l'ajustement à la vie à l'Î.-P.-É.
- Expliquez-lui qu'il est normal de se sentir anxieux lorsqu'on fait de grands changements dans sa vie.
- Encouragez votre enfant à parler de ce qui se passe à l'école. *Souvenez-vous, vous avez déjà eu cet âge là !*
- Écoutez votre enfant vous permet de découvrir ce qui fonctionne bien et ce qui est plus difficile. Posez une question à votre enfant pour lancer la conversation.
- Rappelez à votre enfant des situations qui étaient difficiles au début, mais qui sont plus facile maintenant. Reconnaissez les petits succès dans les situa-

tions difficiles. Par exemple, célébrez la fin des deux premiers mois à l'école.

- Dites à l'enseignant que votre enfant se sent un peu anxieux pour qu'il ou elle puisse aider votre enfant à se sentir plus à l'aise.

### **Les substances illégales**

Les substances illégales comprennent les drogues et l'alcool. Les étudiants n'ont pas la permission de posséder, de vendre ou d'avoir les facultés affaiblies par quelque substance illégale lorsqu'ils sont sur le terrain de l'école ; ceci comprend tous les événements organisés par l'école comme les activités parascolaires, les sports scolaires, et les danses à l'école. De plus, la cigarette n'est pas permise sur le terrain de l'école conformément aux règlements du district scolaire *Eastern School*.

Pour toute infraction, les parents seront avertis avec la possibilité d'avertir la sécurité publique. Il est de bonne pratique de vous assurer que votre enfant demeure éloigné des situations de tentation. Il est aussi important de parler à votre enfant des dangers des drogues et de l'alcool. Vous êtes un modèle de comportement pour vos enfants et souvent ils feront ce qu'ils vous voient faire.

### **Rencontres parents d'élèves et instituteurs**



Deux (2) périodes de rencontres formelles sont tenues chaque année scolaire. Il est prévu dans la *Loi sur les écoles* que les écoles doivent faire un rapport régulier aux parents, portant sur les progrès des étudiants. Votre participation est fortement recommandée puisque la communication entre les parents et les enseignants est essentielle au progrès/succès de votre enfant. L'Association de l'Î.-P.-É. des nouveaux arrivants au Canada es-

sayera de vous fournir un interprète, lorsque possible. Les écoles sont, en général, fermées pour une (1) journée, lors des rencontres parents d'élèves et instituteurs. Voir le calendrier ou le guide scolaire pour les rencontres prévues.

Les rencontres sont habituellement mises au calendrier en blocs de 10 ou 15 minutes. Assurez-vous d'être présent au moins 5 minutes avant l'heure prévue pour passer toute la période allouée avec l'enseignant.

Nota : Les enseignants aiment rencontrer les parents, donc, un parent peut prendre rendez-vous avec un enseignant en TOUT TEMPS. Nous serons heureux de vous aider à réserver un temps de rencontre. Vous devriez contacter l'enseignant, ou le PEIANC si vos enfants :

- sont malheureux à l'école ;
- ont besoin de plus d'aide en anglais ;
- ne comprennent pas le travail scolaire ;
- trouvent le travail trop difficile ou trop facile ;
- ont des problèmes avec d'autres enfants.

### **Les coordonnées**

Chaque parent/gardien devrait avoir les coordonnées de l'école pour chaque enfant à l'école. Ceci comprend : le numéro de téléphone de l'école, l'horaire de l'école, les noms du directeur et du directeur adjoint, les noms des enseignants, l'adresse du site Web, etc. Un guide/calendrier de l'école devrait être remis aux étudiants au cours de l'inscription à chaque école avec les informations, les politiques et les procédures précises.

Les étudiants devraient connaître leurs propres coordonnées. Vous voudrez peut-être noter ces renseignements par écrit, et les ranger dans un endroit facile d'accès pour l'étudiant lorsqu'il ou elle est à l'école (dans un relieur à feuilles mobiles ou un agenda).

Les étudiants devraient savoir :

- Leur nom complet ;
- Leur numéro de téléphone ;
- Leur adresse à la maison ;
- Le nom complet de leur parent ou gardien.

Vos enfants devraient aussi savoir :

- Où aller en cas d'urgence ;
- De ne jamais parler aux étrangers ;
- De ne jamais monter dans la voiture d'un étranger ;
- De ne jamais accepter de bonbons ou de cadeaux d'étrangers ;
- De toujours jouer dans un endroit sécuritaire ;
- De marcher en groupe, lorsque possible.



### Code vestimentaire

Les étudiants ne portent pas d'uniformes dans les écoles de l'Î.-P.-É.

Les étudiants n'ont pas le droit de porter des vêtements portant des messages ou des images qui sont blasphématoires ou offensants pour les autres. Les vêtements ne doivent pas promouvoir d'activité illégale ou immorale. Ceci comprend des images de bagarre, d'armes, de drogues, des symboles d'alcool, etc. Les étudiants doivent porter des vêtements qui sont appropriés pour l'environnement

scolaire. Prendre note que : l'exposition d'une trop grande surface de la peau peut aussi être perçue comme inappropriée. Ne portez pas de jupes courtes, de gilets débardeur, de décolletés, etc.

L'hygiène personnelle est fortement recommandée par respect pour soi-même et pour les autres. Les enfants doivent se laver tous les jours et porter des vêtements propres.

L'utilisation de désodorisant est fortement recommandée ; toutefois, *Aucun produit très parfumé, s'il vous plaît !* L'utilisation de parfums et d'eau de Cologne est défendue dans les écoles et dans les autobus.

Souvenez-vous que la température est très froide en hiver et que les étudiants doivent jouer dehors à la récréation et avant et après l'école, sauf s'il pleut ou que la température est extrêmement basse. Assurez-vous que votre enfant soit habillé pour la température. Ceci comprend : des bottes d'hiver, un pantalon de neige ou résistant au vent, un manteau d'hiver, des mitaines ou des gants, un foulard, et un chapeau d'hiver.

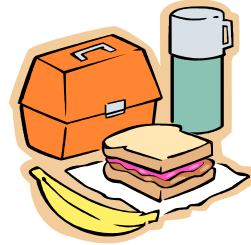
C'est aussi une bonne idée que les étudiants du cycle élémentaire aient un ensemble de vêtements secs de rechange à l'école, pour les jours humides.



### Le programme de petits déjeuners

À l'école élémentaire et secondaire de premier cycle, un petit déjeuner nourrissant peut être offert aux étudiants, sans frais. La recherche démontre que les étudiants apprennent mieux lorsqu'ils ont mangé le matin. Vérifiez auprès de votre école, ce service n'est pas offert dans toutes les écoles. Les étudiants devraient être à l'école 15 à 30 minutes avant le début des classes.

## Le dîner



Les enfants *de l'école élémentaire* n'ont pas le droit de quitter le terrain de l'école sans la permission d'un parent. Certains enfants qui marchent à l'école, retournent parfois dîner à la maison, à pieds, mais seulement si un parent ou un gardien sera présent à ce moment-là. Les étudiants qui veulent faire ceci doivent avoir une permission écrite pour le faire. Autrement, les enfants doivent apporter leur dîner de la maison ou acheter leur dîner selon l'horaire du dîner à l'école. Ce dernier est différent à chaque école.

Le dîner est mangé dans la classe et devrait être un repas nourrissant. Ceci comprend : des fruits, des légumes, des craquelins et du fromage, un sandwich ou un reste du souper de la veille, du jus, de l'eau, ou du lait, etc. Souvenez-vous de bien emballer les aliments pour éviter des dégâts fâcheux. Veuillez vérifier auprès de chaque enseignant s'il y a un service de micro-ondes et de réfrigération dans la classe. S'il y a des aliments qui doivent être gardés au froid, vous pouvez geler une boîte de jus ou une bouteille d'eau la veille, et la mettre dans la boîte à lunch pour que les aliments restent frais. Essayez de préparer un dîner que vous savez que votre enfant aimera. S'il ne l'aime pas, il sera gaspillé. Rappelez aux enfants de rapporter les contenants à la maison.

Il y a une pause casse-croûte pour les étudiants de l'école élémentaire. C'est, en général, au milieu de l'avant-midi, et c'est une excellente occasion pour les enfants de faire le plein d'énergie entre le petit déjeuner et le dîner. Les étudiants doivent apporter leur casse-croûte. Ceci n'est que de petites choses comme une pomme, un yaourt, ou une barre santé et un jus, par exemple. Ceci n'est pas le dîner et ne dure environ que 5 à 10 minutes. Les étudiants sortent ensuite à l'extérieur pour la « récréation » qui dure entre 10 et 15 minutes. À la récréation (mi-matin) et après le dîner, les étudiants sortent pour jouer jusqu'à la reprise des classes. Le personnel de l'école les surveille dans la cour d'école.

*Les écoles secondaires de premier et deuxième cycles* ont une cafétéria où les étudiants peuvent manger le dîner apporté de la maison ou ils peuvent y acheter leur dîner. Il y a des fours à micro-ondes dans la cafétéria. À certaines écoles, les étudiants de la 8e année et plus ont la permission de quitter la cour de l'école pour le dîner, s'ils le désirent, mais n'ont pas le droit de flâner dans les classes, les toilettes ou les corridors pendant la pause du dîner. Ils doivent être dans des endroits désignés comme la cour d'école, le gymnase, la bibliothèque ou la salle de musique.

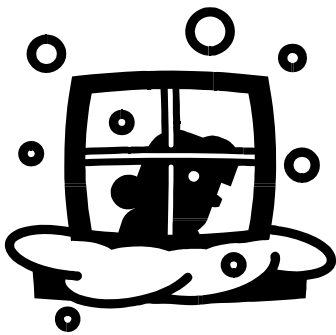


\*Veuillez prendre note que la plupart des écoles de l'Î.-P.-É. sont sans arachides, parce que certains étudiants ont des allergies graves aux noix et seront très malades ou mourront s'ils mangent ou sont exposés à des aliments contenant même une toute petite quantité de noix. Ceci comprend aussi les arômes et les odeurs de noix. Afin d'assurer la sécurité de ces étudiants, de nombreuses écoles adoptent une politique **sans noix**. Veuillez surveiller la nourriture que vous envoyez à l'école avec vos enfants. Il ne doit pas y avoir de produits d'arachides comme ingrédients ou dans la préparation des aliments. Ceci comprend l'huile d'arachides dans la cuisson. Veuillez vérifier la liste des ingrédients sur la boîte du produit avant de l'acheter.

### **L'éducation physique (Gym)**

Les étudiants doivent porter des vêtements de gymnastique (short, pantalon, t-shirt confortables, etc.) et des espadrilles (chaussures de course) dans la classe de gym. Si votre enfant ne possède pas d'espadrilles, il ou elle devra aller pieds nus pour des raisons de sécurité. Dans certains cas, ne pas avoir les vêtements adaptés peut causer une déduction de notes de la marque finale.

Prière de noter que les écoles élémentaires n'ont pas de vestiaires pour les étudiants ; il est donc recommandé qu'ils portent leurs vêtements de gym à l'école, les jours de classe au gym. Voir l'horaire pour les jours de classe de gym.



### **Mauvais temps (Fermeture des écoles /Retards)**

Pendant l'hiver, les écoles dans l'Î.-P.-É. sont parfois fermées ou retardées comme suite aux intempéries. L'Île-du-Prince-Édouard peut avoir plusieurs fermetures des écoles chaque année dues aux tempêtes de neige. Les décisions sur les fermetures des écoles sont prises par les commissions scolaires désignées. Les stations radio locales informent le public de ces décisions. S'il n'y a pas eu de neige et que c'est une journée ensoleillée, il n'y a aucun besoin d'écouter ou de vérifier. Toutefois, les jours de tempêtes ou

les jours de froid *extrême*, écoutez votre station radio *locale* pour les annonces. Ne présumez pas, toutefois, que l'école est fermée parce qu'il a neigé. *La plupart du temps l'école sera ouverte*. Vous devez écouter vos **stations radio locales** si vous croyez qu'il y a raison d'annuler les classes.

Voi- ci certaines stations radio à Charlottetown :



- 93.1 FM—Magic 93
- 96.1 FM—CBC

- 100.3 FM—Ocean
- 105.5 FM—KRock

Prière de noter : il n’y a ***pas de programmes de nouvelles à la télévision de Charlottetown ou Î.-P.-É., le matin*** et seules les nouvelles de Charlottetown et de l’Î.-P.-É. vous donnerons des informations exactes sur les écoles de Charlottetown/Î.-P.-É. Vous pouvez aussi choisir de vérifier le site Web de CBC pour les mises à jour des fermetures des écoles

: <http://www.cbc.ca/pei/features/stormwatch/>

Souvenez-vous, les écoles *Charlottetown, Cornwall et Stratford schools appartiennent toutes au district scolaire Eastern School District*. Assurez-vous d’écouter pour le ***Eastern School District*** même si l’école de votre enfant contient *West* dans son nom, comme *West Kent* ou *West Royalty*.

Vous écouterez pour : “*All schools in the Eastern School District are CLOSED for the day*” (Toutes les écoles du district Eastern School District sont FERMÉES pour la journée) OU lors d’un délai, “*All schools in the Eastern School District are DELAYED by one (1) or two (2) hours*”. (Toutes les écoles du district Eastern School sont retardées d’une (1) heure ou de deux (2) heures.) Un retard signifie que les activités normales de l’école auront quand même lieu, seulement une heure ou deux heures plus tard. (Un autobus de 8 h 15 passera à 9 h 15 et un début des classes à 9 h sera un début des classes à 10 h, etc.) La journée finira quand même à l’heure habituelle. Parfois, ils annonceront les fermetures et les retards des écoles pour toute l’Île et toutes les commissions scolaires, ensemble. Ceci peut porter à confusion. Ils diront peut-être say “All PEI schools...(*Toutes les écoles de l’Î.-P.-É....*) ou “All schools in the Eastern, Western, and French School Districts are...” (*Toutes les écoles dans les districts Eastern, Western et français sont...*)

Les fermetures et les retards seront annoncés avant 7 h sur toutes les stations radio locales et ils peuvent vous dire d’écouter de nouveau à 8 h, pour plus d’informations. Ceci peut se produire s’ils ne peuvent prendre une décision à 7 h. Ils parlent très vite, il vous faudra écouter attentivement. De plus amples détails sur les *politiques* de fermeture des écoles se trouvent sur le site Web de la commission scolaire *Eastern*. Le lien pour ce site est : <http://www.edu.pe.ca/esd/pdf/storms.pdf>

Il y a eu des occasions où les écoles ont dû fermer pendant la journée, afin de ramener les étudiants à la maison avant que les conditions climatiques ne deviennent trop sévères. Si l’école doit fermée plus tôt, les parents seront appelés par téléphone, donc, les dispositions pour recevoir votre enfant doivent être en place. Vous ne pouvez pas attendre d’apprendre une fermeture pour prendre des disposition ; donc, il est essentiel que chaque famille ait **prévu** des dispositions pour que leurs enfants soient reçus et en sécurité si l’autobus les reconduit avant la fin de la journée scolaire.

Assurez-vous que vos enfants comprennent les dispositions prises pour votre famille, au cas où l'école ferme plus tôt. Certaines de ces dispositions peuvent comprendre laisser descendre votre enfant à la maison d'un membre de votre famille, à votre endroit de travail, etc. Si vous n'avez pas pris de mesures particulières, votre enfant sera laissé à votre demeure, ou se rendra à votre demeure à pieds, comme d'habitude (seulement à une heure différente) ; il est donc important que quelqu'un soit à la maison. Les fermetures hâtives des écoles seront aussi annoncées par les stations radio locales. Si vous n'avez pas fait d'arrangements, vous devrez le faire. Veuillez les communiquer à l'école.

\*\*Si l'école de votre enfant appartient à la Western School Board ou la Commission scolaire de langue française, vous devrez écouter pour "*Western School Board or French School Board school closures*" (fermeture des écoles de la Western School Board ou de la commission scolaire de langue française) dans les annonces du matin à la radio ou chercher les annonces de votre commission scolaire particulière sur le site Web de CBC qui est partout dans l'île. <http://www.cbc.ca/pei/features/stormwatch/>



### **Objets personnels**

À l'école élémentaire, les étudiants doivent garder une paire de chaussures d'intérieur à l'école, chaussures qu'ils porteront lorsqu'ils arrivent à l'école. Nous recommandons que ces chaussures soient leurs chaussures de gym afin de réduire le nombre de chaussures apportées à l'école, et pour assurer la sécurité dans les corridors si le plancher est mouillé. Une case ou un crochet sera attribué aux étudiants, pour garder leurs objets

personnels comme un manteau, des bottes ou des chaussures pour l'extérieur, leur boîte à lunch, etc.

À l'école secondaire de premier et deuxième cycles, les étudiants se verront assigner une armoire-vestiaire pour le rangement sécuritaire de leurs objets personnels comme les manteaux et les manuels. Gardez votre armoire verrouillée et le numéro de la combinaison, secret. Il est fréquent et normal que deux étudiants partagent une armoire, par suite du petit nombre d'armoires assignées à chaque classe

### Autres suggestions

Pensez à aider votre enfant à connaître le voisinage et les endroits où il peut jouer en sécurité. C'est aussi une bonne idée que vous veniez à connaître vos voisins pour que votre enfant voit que vous vous faites des amis. Ce peut aussi être une bonne idée pour des raisons de sécurité. Vous êtes le meilleur modèle de l'enfant. En général, les enfants font ce qu'ils vous voient faire. Parlez à votre enfant de ses nouveaux amis et apprenez leurs noms. Lorsque votre enfant souhaite inviter un ami chez vous, contactez ses parents pour prendre les dispositions. Vous devriez aussi tenter de rencontrer les parents, lorsque c'est possible.



Parlez à votre ou vos enfants de la sécurité, et de ce que vous, le parent ou gardien, attendez d'eux en cas d'urgence ou de changement de programme. Au Canada, on encourage les familles à définir un parcours d'évacuation d'urgence de leur maison et de décider un point de rencontre une fois sortis de la maison, en cas d'incendie. Des détecteurs d'incendie et de fumée devraient être installés, et les piles vérifiées souvent. De nombreux appartements, pas tous, sont déjà munis de ces détecteurs. Ils doivent aussi être vérifiés. On recommande aussi que chaque foyer ait un extincteur.

Les membres de votre famille devraient savoir où sont gardés les numéros de téléphone d'urgence. Il y a une liste dans l'annuaire du téléphone, à la première page. Vous pouvez aussi afficher ces numéros sur la porte de votre réfrigérateur. Vous devriez savoir la façon de vous rendre à l'hôpital en cas d'urgence. *Souvenez-vous, composer le 911 est réservé aux urgences seulement !*

Visitez les programmes communautaires comme la bibliothèque ou amener votre enfant à des activités de fin de semaine ou après l'école, dans la collectivité. Beaucoup de ces activités sont gratuites. Pour les enfants plus jeunes, visitez les *centres de jour, les centres pour les parents et les centres parents-enfants*. Pour les enfants plus âgés, visitez les centres récréatifs. Le personnel de la réception de l'école ou l'*équipe LÉI* de l'Association de l'Î.-P.-É. pour les nouveaux arrivants au Canada peuvent vous informer de l'endroit où sont situés ces programmes communautaires.

Accompagnez votre enfant au terrain de jeu de l'école, après les classes pour qu'il ou elle puisse jouer avec des amis. Si vous êtes intéressé par les sports ou les activités récréatives pour vos enfants, veuillez nous en informer (l'équipe LÉI) parce que nous pouvons prendre des dispositions pour des activités, ainsi

que du financement, selon vos besoins économiques ou financiers.

Vous êtes le parent/gardien, donc vous avez l'autorité. VOUS prenez les décisions finales pour vos enfants. Il est important de définir des règles pour les enfants, par exemple, une heure de coucher régulière. Essayez de laisser les enfants faire des choix, mais dites-le si vous n'êtes pas d'accord avec ces choix. Il est recommandé de trouver une autre façon de maintenir la discipline, parce que les punitions corporelles sont désapprouvées (ne sont pas bonnes) ou parfois illégales, au Canada. Lorsqu'un membre du personnel de l'école remarque que quelqu'un fait violence, maltraite ou néglige un enfant, ou si un étudiant fait rapport que quelque chose de mauvais se passe dans sa vie, la loi exige que l'enseignant informe l'organisme dans votre collectivité qui est responsable de la protection des enfants (appelé « société d'aide à l'enfance » ou les « services à la famille et à l'enfant »).



## **Le Programme de liaison des étudiants immigrants (LÉI)**

Le Programme LÉI est une direction générale au sein de l'Association de l'Î.-P.-É. pour les nouveaux arrivants au Canada. Ce programme offre les services de soutien suivants aux étudiants immigrants :

### **Évaluation des besoins**

Au cours du processus initial d'accueil, l'agent du programme LÉI demandera des informations sur les antécédents scolaires des enfants et des données démographiques actuelles afin de vous informer de l'école et de l'année d'étude possible qui seront assignées à votre enfant. Il préparera aussi un rendez-vous au Centre de réception ALS du ministère de l'Éducation pour une évaluation ALS, ainsi qu'une date et heure de présentation d'orientation LÉI.

### **Orientation**

À leur arrivée au Canada, les familles seront invitées à participer à une session d'information sur le système d'écoles publiques de l'Î.-P.-É., avant que les enfants ne commencent l'école. Cette session expliquera les routines, les règles et les politiques. Les familles apprendront aussi ce que les administrations scolaires attendent d'elles et ce à quoi ils peuvent s'attendre des écoles. Les agents du programme LÉI aideront aussi au processus d'inscription.

### **Horaire sur place et les Groupes d'amitié internationale (GAI)**

Il y a treize écoles dans la région de Charlottetown qui sont actives par des communications régulières avec le programme LÉI. Il y a des heures fixes où les agents du programme LÉI visitent chacune de ces écoles. Ceci permet d'exprimer les inquiétudes et offrent une occasion régulière aux agents LÉI de vérifier ce qui se passe avec les étudiants. Une fois chaque mois, l'équipe du programme LÉI, avec le personnel de l'école, offrent un Groupe d'amitié internationale (GAI). Ceci se passe pendant les heures de classe. Cette activité permet aux étudiants de se rencontrer les uns les autres et de réaliser qu'ils ne sont pas seuls dans leur adaptation à un nouvel environnement. Les GAI font la promotion de l'amitié, du multiculturalisme, de la coopération et du plaisir.

### **Accompagnement**

Les membres de l'équipe du programme LÉI travaillent à titre d'accompagna-

teurs. Ils agiront au nom de l'enfant, du parent ou de l'enseignant, puisqu'ils sont un lien entre les sources. L'équipe du programme LÉI se préoccupe du bien de l'enfant, mais ne prendra pas de décision en votre nom ou celui de votre enfant.

### **Interprétation interculturelle**

Il y a souvent des différences culturelles dans le comportement et l'attitude, lorsqu'un nouvel étudiant se à une école. Ces différences mènent parfois à de la confusion et des malentendus. Les travailleurs du programme LÉI tentent de réduire ces incidents en augmentant la sensibilisation et interprétant les différences culturelles parmi les étudiants, les parents et le personnel de l'école.

### **Aide supplémentaire**

Lorsqu'une famille arrive au Canada, d'un autre pays, il y a de nombreuses situations qui peuvent nécessiter de l'aide. L'association de l'Î.-P.-É. pour les nouveaux arrivants au Canada joue le rôle d'une agence de soutien qui offre de l'aide par le biais de nombreux programmes de service différents pour les familles immigrantes. Le Programme de liaison des étudiants immigrants répond à ce mandat en offrant aide et soutien à notre clientèle d'âge scolaire. L'équipe du programme LÉI fera tout en son possible pour alléger la transition scolaire de l'arrivant.

### **Programme d'été**

Le programme de liaison des étudiants immigrants offre un programme gratuit aux enfants lorsque l'école est finie pour l'été. Le programme offre de l'information sur la ville de Charlottetown et les événements d'été à l'Î.-P.-É. Le programme consiste en deux groupes qui assistent deux fois la semaine. Il dure toute la journée et est supervisé par les membres de l'équipe du programme LÉI. Les étudiants participent à des leçons de base de l'ALS, des activités récréatives, et des sorties. Ce programme aide les étudiants à développer leur langage et leur offre des possibilités de se faire des amis.

***L'objectif du programme LÉI est d'aider les étudiants immigrants à s'intégrer sans heurts au système de l'Î.-P.-É.***



*Les écoles de la région de Charlottetown - Cette liste n'est qu'un abrégé des écoles de Charlottetown. Pour plus d'informations ou une liste complète, voir le site Web du ministère de l'Éducation*

Ministère de l'Éducation — [www.edu.pe.ca](http://www.edu.pe.ca)

École élémentaire Spring Park - [www.edu.pe.ca/springpark/](http://www.edu.pe.ca/springpark/)

École élémentaire West Kent - [www.westkent.net/](http://www.westkent.net/)

École élémentaire Prince Street - [www.edu.pe.ca/princestreet/](http://www.edu.pe.ca/princestreet/)

École élémentaire Saint Jeans - [www.edu.pe.ca/stjean/](http://www.edu.pe.ca/stjean/)

École élémentaire West Royalty - [www.edu.pe.ca/westroyalty/](http://www.edu.pe.ca/westroyalty/)

École élémentaire Glen Stewart - <http://www.edu.pe.ca/glenstewart/>

École élémentaire Sherwood - <http://www.edu.pe.ca/sherwood/>

École élémentaire Parkdale - <http://www.edu.pe.ca/parkdale/>

École secondaire premier cycle Stonepark - <http://www.edu.pe.ca/stonepark/>

École secondaire premier cycle Birchwood - [www.edu.pe.ca/birchwood/](http://www.edu.pe.ca/birchwood/)

École secondaire premier cycle Queen Charlotte - [www.edu.pe.ca/](http://www.edu.pe.ca/queencharlotte/)

[queencharlotte/](http://www.edu.pe.ca/queencharlotte/)

École secondaire deuxième cycle Colonel Gray - [www.edu.pe.ca/gray/](http://www.edu.pe.ca/gray/)

École secondaire deuxième cycle Charlottetown Rural - <http://www.edu.pe.ca/rural/>

\*Pour les écoles qui ont le français comme première langue (il y en a 6), voir « La Commission scolaire de langue française » à [www.edu.pe.ca/cs/f/nosecoles.html](http://www.edu.pe.ca/cs/f/nosecoles.html) - par exemple :

François Buote - [www.edu.pe.ca/francois/](http://www.edu.pe.ca/francois/)

École Évangéline - [www.edu.pe.ca/evangeline/](http://www.edu.pe.ca/evangeline/)

*Écoles maternelles de la région de Charlottetown —*

Il y a un grand nombre de maternelles et de programmes de prématernelle privés et publics à Charlottetown. La maternelle dans l'Île-du-Prince-Édouard est une partie intégrale du système d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire.

La page Web suivante vous dirigera vers le site Web du gouvernement provincial sur les maternelles et les programmes de prématernelle. Ici, vous trouverez des renseignements sur les divers types de maternelles, ainsi que des noms, sites et programmes spéciaux qui traitent de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire.

<http://www.gov.pe.ca/educ/index.php3?number=71463&lang=F>

## Sites Web

Voici une liste de sites Web qui peuvent vous intéresser, ainsi que votre famille :

- [www.peianc.com](http://www.peianc.com) - est le site Web de l'Association de l'Î.-P.-É. pour les nouveaux arrivants au Canada. Il vous informera sur divers programmes offerts par l'association, et vous fournira de nombreux liens utiles qui traitent de l'établissement, l'immigration, le transport en commun, le bénévolat, l'éducation, etc.
- [www.edu.pe.ca](http://www.edu.pe.ca) - est le site officiel du ministère de l'Éducation de l'Î.-P.-É. C'est un site Web du gouvernement provincial qui liste des liens pour les politiques, les programmes d'étude, les services et soutien, et les répertoires du personnel au ministère.
- [www.edu.pe.ca/esd](http://www.edu.pe.ca/esd) - est le site officiel du district scolaire *Eastern School District*. Il vous informera sur les écoles, les politiques, le soutien au parents et aux étudiants, et contient des liens vers les sites Web des écoles de l'Î.-P.-É.
- <http://www.cic.gc.ca/francais/index.asp> - est le site Web national de Citoyenneté et Immigration Canada. Vous trouverez ici les informations reliées à tout ce qui porte sur l'immigration
- <http://www.city.charlottetown.pe.ca/> - est le site Web municipal officiel de la ville de Charlottetown. Vous trouverez ici des avis, des annonces de festivals et d'évènements, des informations sur le transport en commun, le logement et les attractions, les services de santé, le stationnement, les occasions d'affaires, l'histoire et la géographie, les programmes de récréation et parcs, et les lois.
- [www.edu.pe.ca/wsb](http://www.edu.pe.ca/wsb) - est le site Web officiel de la commission scolaire *Western School Board*. Il vous informera sur les écoles, les politiques, le soutien au parents et aux étudiants, et contient des liens vers les sites Web des écoles de l'Î.-P.-É.

# NOTES

## LES RENSEIGNEMENTS SCOLAIRES DE VOTRE ENFANT

Nom de l'enfant : \_\_\_\_\_

Nom de l'école : \_\_\_\_\_

Adresse de l'école : \_\_\_\_\_

N° de téléphone de l'école : \_\_\_\_\_

Nom de l'enseignant titulaire : \_\_\_\_\_

Année scolaire : \_\_\_\_\_

Nom du directeur/directrice :

\_\_\_\_\_

Nom du directeur adjoint : \_\_\_\_\_

N° de l'autobus scolaire :

Matin \_\_\_\_\_ Après-midi \_\_\_\_\_



**LES RENSEIGNEMENTS SCOLAIRES DE  
VOTRE ENFANT**

Nom de l'enfant : \_\_\_\_\_

Nom de l'école : \_\_\_\_\_

Adresse de l'école : \_\_\_\_\_

N° de téléphone de l'école : \_\_\_\_\_

Nom de l'enseignant titulaire : \_\_\_\_\_

Année scolaire : \_\_\_\_\_

Nom du directeur/directrice :

\_\_\_\_\_

Nom du directeur adjoint : \_\_\_\_\_

N° de l'autobus scolaire :

Matin \_\_\_\_\_ Après-midi \_\_\_\_\_



## VOS COORDONNÉES

Noms complets du parent ou gardien :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Noms complets des enfants :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Adresse du domicile : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

N° de téléphone le jour : \_\_\_\_\_

N° de téléphone le soir : \_\_\_\_\_

N° de téléphone cellulaire : \_\_\_\_\_

Nom et numéro de téléphone en cas d'urgence :

\_\_\_\_\_

Rendez-vous sécuritaire pour la famille en cas d'urgence :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**Association de l'Î.-P.-É. Pour les nouveaux ar-  
rivants au Canada  
902-628-6009 ou [www.peianc.com](http://www.peianc.com)**

